

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 23 avril 2018

N/Réf. : 06595 (112473)

Objet : Demande d'accès à l'information du 5 avril 2018 visant à obtenir tous les rapports d'investigation de personnes décédées faute de soins médicaux dans un poste de police au Québec du 1^{er} janvier 2007 à aujourd'hui

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 5 avril 2018 visant à obtenir *tous les rapports d'investigation de personnes décédées faute de soins médicaux dans un poste de police au Québec du 1^{er} janvier 2007 à aujourd'hui*.

L'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. 2.1) (la Loi) prévoit ce qui suit :

Le droit d'accès ne porte que sur les renseignements dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

Après analyse, nous constatons que notre organisme ne détient pas de document compilant l'ensemble des renseignements visés par votre demande. Or, la production de ces renseignements nécessiterait de modifier ou de créer un programme informatique. En effet, le système d'exploitation des données du Bureau du coroner ne permet que d'extraire les décès survenus dans les postes de police mais ne peut distinguer ceux qui sont associés à un manque de soins médicaux.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dana Deslauriers, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns